

# 2011



## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

**Syndicat Mixte de Traitement  
des déchets ménagers  
Du Pays de Pévèle  
au Pays des Weppes  
22 rue Léon Blum  
59239 THUMERIES  
Tél. : 03 20 32 10 20  
Fax : 03 20 32 68 23  
[www.symideme.fr](http://www.symideme.fr)**



## RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

<b>I. AVANT PROPOS.....</b>	<b>5</b>
<b>II. PRESENTATION .....</b>	<b>6</b>
1. LE SYNDICAT .....	6
2. LES EFFECTIFS ET LES ELUS.....	8
3. LES CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICE .....	10
<b>III. DEFINITION DES DECHETS .....</b>	<b>12</b>
<b>IV. TRANSFERT DES DECHETS .....</b>	<b>13</b>
1. DEFINITION.....	13
2. TONNAGES .....	13
<b>V. TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS.....</b>	<b>15</b>
1. VALORISATION ENERGETIQUE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES .....	15
2. TRI DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES .....	16
3. VALORISATION ORGANIQUE DES BIODECHETS ET DECHETS VERTS .....	20
4. TRAITEMENT DES DECHETS ENCOMBRANTS.....	22
<b>VI. DECHETERIES .....</b>	<b>24</b>
1. PRESENTATION.....	24
2. FREQUENTATION.....	25
3. TONNAGES .....	26
4. FAITS MARQUANTS .....	28

VII. BILAN MATIERE .....	29
--------------------------	----

VIII. COMMUNICATION.....	31
--------------------------	----

IX. LE COUT DU SERVICE.....	35
-----------------------------	----

1. FINANCEMENT DU SERVICE .....	35
---------------------------------	----

2. DEPENSES 2010 .....	36
------------------------	----

2.1. <i>Bilan global des dépenses</i> .....	36
---	----

2.2. <i>Bilan des charges techniques par nature de déchets</i> .....	37
--	----

X. CONCLUSION .....	39
---------------------	----

## I. AVANT PROPOS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est une obligation légale.

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi «Barnier» précise :

**Art. 1** : «chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses»

Une partie de la loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales :

- **art. L 2224-5** : *«Le Maire présente au Conseil Municipal ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1413-3. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport [...] Les services municipaux d'assainissement ainsi que de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article».*
- **Art. L 5211-39** : *«Le Président de l'EPCI adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de l'EPCI. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte de l'activité de l'EPCI».*

Le contenu obligatoire du rapport est explicité dans le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

## II. PRESENTATION

### 1. LE SYNDICAT

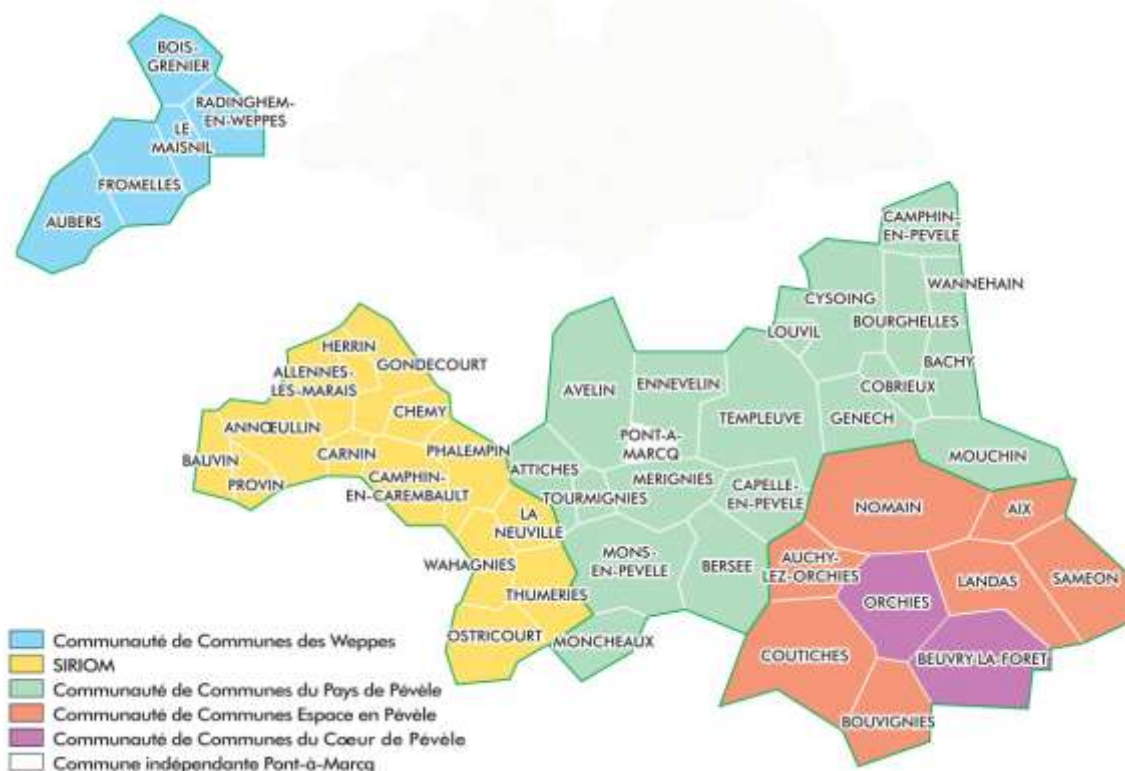
Le Syndicat Mixte pour le traitement des déchets ménagers du pays de Pévèle au pays des Weppes (SYMIDEME) a été créé le 5 septembre 1996 et exerce la compétence « Traitement » des déchets ménagers et assimilés. Le SYMIDEME prend également en charge la communication commune aux différentes intercommunalités adhérentes en charge de la collecte.

Son siège se situe 22 rue Léon Blum -59239 THUMERIES.

Le SYMIDEME est composé de 5 intercommunalités et d'une commune :

- la Communauté de communes des Weppes (CCW) ;
- le SIRIOM ;
- la Communauté de communes du Pays de Pévèle (CCPP) ;
- la Communauté de communes Espace en Pévèle (CCEP) ;
- la Communauté de communes Cœur de Pévèle CCCP) ;
- la commune de Pont-A-Marcq.

Le SYMIDEME regroupe 48 communes pour 119 738 habitants.



Intercommunalités /Communes adhérentes		Population légale INSEE au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Proportion (%)	Superficie Km <sup>2</sup>
Communauté de communes des Weppes (CCW)	Aubers	1560	4,89 %	36,26 km <sup>2</sup>
	Bois Grenier	1517		
	Fromelles	891		
	Le Maisnil	612		
	Radinghem en Weppes	1334		
	<b>Sous total</b>	<b>5914</b>		
SIRIOM	Allennes les Marais	3414	39,33 %	74,11 km <sup>2</sup>
	Annoeullin	9846		
	Bauvin	5387		
	Carnin	1036		
	Camphin-en- Carembault	1690		
	Chemy	650		
	Gondecourt	4048		
	Herrin	423		
	La Neuville	702		
	Phalempin	4544		
	Ostricourt	5257		
	Provin	4055		
	Thumeries	3943		
	Wahagnies	2632		
	<b>Sous total</b>	<b>47627</b>		
Communauté de communes du Pays de Pévèle (CCPP)	Attiches	2349	33,41 %	151,95 km <sup>2</sup>
	Avelin	2565		
	Bachy	1453		
	Bersée	2263		
	Bourghelles	1579		
	Camphin-en-Pévèle	1860		
	Capelle-en-Pévèle	2058		
	Cobrieux	542		
	Cysoing	4565		
	Ennevelin	2217		
	Genech	3054		
	Louvil	870		
	Mérignies	2532		
	Moncheaux	1469		
	Mons-en-Pévèle	2184		
	Mouchin	1376		
	Templeuve	5859		
	Tourmignies	696		
Wannehain	966			
<b>Sous total</b>	<b>40457</b>			
Communauté de communes Espace en Pévèle (CCEP)	Aix-lez-Orchies	1104	10,94 %	79,26 km <sup>2</sup>
	Auchy-lez-Orchies	1493		
	Bouvignies	1527		
	Coutiches	2724		
	Landas	2391		
	Nomain	2485		
	Saméon	1528		
	<b>Sous-Total</b>	<b>13252</b>		
Communauté de communes Cœur de Pévèle (CCCP)	Beuvry-La-Forêt	2765	9,23 %	23,44 km <sup>2</sup>
	Orchies	8421		
	<b>Sous total</b>	<b>11186</b>		
<b>Pont-à-Marcq</b>		<b>2662</b>	<b>2,20 %</b>	<b>2,22 km<sup>2</sup></b>
<b>Total</b>		<b>121 098</b>	<b>100 %</b>	<b>367,24 km<sup>2</sup></b>

La population du SYMIDEME a augmenté de 1,13 % entre 2010 et 2011. Le Syndicat s'étend sur 367,24 km<sup>2</sup> et a une densité de population de 329,75 hab./km<sup>2</sup> et se trouve donc dans un milieu Semi-rural.

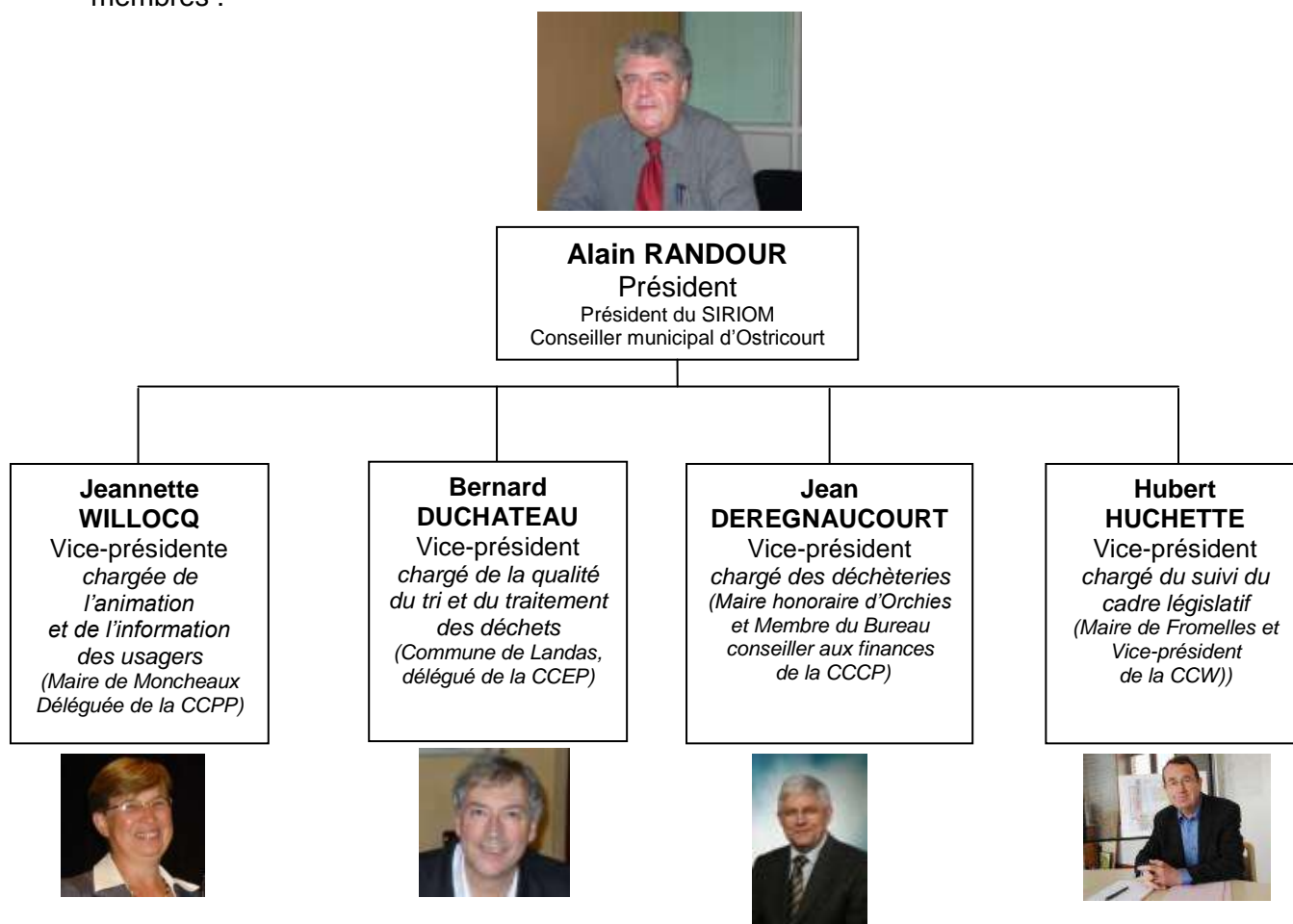
## 2. LES EFFECTIFS ET LES ELUS

Le SYMIDEME le personnel suivant pour assurer sa gestion :

- Alain BAILLET : Directeur Général des Services ;
- Jonathan DECOTTIGNIES : Directeur de Cabinet
- Audrey DEREYGER : Adjointe administrative Titulaire ;
- Ahmed AHARRAM : Adjoint administratif Titulaire ;
- Evelyne CHILARZEWSKI, Adjointe administrative non titulaire ;
- Isabelle CIECIERSKI : Adjointe technique titulaire.

Le SYMIDEME emploie également un agent de déchèterie.

Le bureau du SYMIDEME est composé d'un Président et de 4 Vice-présidents et de 6 membres :



Les autres membres du bureau du SYMIDEME sont :

- Claude LERAILLE (CCCP)
- Jean-Luc DETAVERNIER (CCEP)
- Sylvain BEAUVOIS (SIRIOM)
- Marcel PROCUREUR (SIRIOM)
- Serge DUGRAIN (CCPP)
- Christian VANDENBROUCKE (Commune de Pont-à-Marcq)



Les autres membres titulaires et suppléants délégués au SYMIDEME sont :

Intercommunalités/Commune	Titulaires	Suppléants
<b>SIRIOM</b>	Arthur BARBIEUX Jacques BLANQUART Benoît CHARTON Pierre CROXO Alain DEBRAUWER Patrick DEREYGER Thierry DEPOORTERE Christian EDET Eric FLAMENT Christophe GRAS Anne PARENT Martine PASQUIER Didier WIBAUX	Lucien BIGOTTE Laetitia BISCONTINI Didier CONSTANT Pierrette DAS Sylvain DEMULIER Serge DHENNIN Cédric DORLITZ Gérard MAYOR Jérôme SEGARD Régis DUPONT Yves Marie MERCHEZ Rabah OULMI Jean Pierre RIBREU Bernard ROGER Jean-Paul VERHELLEN
<b>Communauté de Communes du Pays de Pévèle</b>	Bernard CHOCRAUX Jacques DEGRAEVE Jean DELATTRE Philippe DELCOURT Christian DEVAUX Michel DUFERMONT Bernard GHYSEL Alain HAVERBEQUE Philippe LAQUAY Gilles SPANNEUT THIEFFRY Jean Louis	Denis BERNARD Henri CAUDRELIER Jean Pierre DELABY François Hubert DESCAMPS Alain DUCHESNE Pierre DUMORTIER Renaud ENNIQUE Luc FOUTRY Guy HORNUNG Jean Marc LAURENT Francis MELON Luc MONNET Yves OLIVIER
<b>Communauté de communes des Weppes</b>	Etienne BAJEUX	Nicole GLORIAN Jean Claude GALAND
<b>Communauté de communes Espace en Pévèle</b>	Jacques DELRUE Xavier DUPIRE	Guy CAPRON Gérard DESMETTRE Yves LEFEBVRE Jean Claude LEROY
<b>Communauté de communes Cœur de Pévèle</b>	Fernand DUBOIS André PLUQUE	Etienne DANNA Guy DERACHE Grégory DOLIGEZ Eric MARTEL
<b>Pont à Marc</b>		Germain DANCOISNE

Le SYMIDEME possède une **commission d'appel d'offres**, dont le Président est Alain RANDOUR et le Vice Président est Hubert HUCHETTE. Les autres membres de la commission sont :

- Titulaires : Fernand DUBOIS ; Bernard DUCHATEAU, Marcel PROCUREUR, Philippe LAQUAY, Etienne BAJEUX ;
- Suppléants : Jean DEREGNAUCOURT, Germain DANCOISNE, Jacques DELRUE, Didier WIBAUX, Serge DUGRAIN.

Le SYMIDEME possède également une **commission déchèteries** présidée par Jean DEREGNAUCOURT et composée de : Marcel PROCUREUR, Didier WIBAUX, Sylvain BEAUVOIS, Jeannette WILLOCQ, Philippe LAQUAY, Alain HAVERBEQUE, Serge DUGRAIN, Bernard DUCHATEAU, Frédéric PRADALIER, Fernand DUBOIS, Claude LERAILLE, André PLUQUE, Etienne BAJEUX, Hubert HUCHETTE, Christian VANDENBROUCKE, Germain DANCOISNE, Jean DELATTRE.

### 3. LES CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICE

L'ensemble des prestations liées au « traitement » des déchets est géré sous la forme de marchés publics.

En 2011, 2 marchés sont arrivés à échéance :

- Exploitation de la déchèterie de Genech (BTS) ;
- Exploitation de la déchèterie d'Orchies (Malaquin).

Ces contrats ont été négociés sous forme d'un Appel d'offres Européen.

Fin 2011, les 14 contrats de prestations se répartissent comme suit :

Prestations	Durée	début de marché	Montant global du marché (€ TTC)	attributaire
Transfert des Ordures ménagères du SIRIOM de la CCW et de Pont à Marcq Transfert des déchets d'emballages ménagers et du verre issus de la CCW. Transport des refus de tri issus du centre de tri SITA Norvalo	5 ans	1 <sup>er</sup> juillet 2007	1 436 989 € TTC	BTS
Tri des déchets ménagers recyclables issus du SIRIOM, CCW, Pont à Marcq et partie Ouest de la CCPP	5 ans	1 <sup>er</sup> juin 2006	5 093 928 € TTC	SITA Nord
Tri des déchets ménagers recyclables issus de la CCEP, CCCP et partie Est de la CCPP	5 ans	1 <sup>er</sup> juin 2006	3 034 857 € TTC	MALAQUIN
Compostage des biodéchets collectés en PAP sur le SIRIOM et Pont-à-Marcq	5 ans	1 <sup>er</sup> avril 2010	1 356 413 € TTC	VAL'DEC
Méthanisation des biodéchets collectés en PAP sur la CCPP	5 ans	1 <sup>er</sup> avril 2010	1 709 100 € TTC	Carbiolane
Méthanisation des biodéchets collectés en PAP sur la CCW	5 ans	1 <sup>er</sup> avril 2010	261 112 € TTC	Carbiolane
Compostage des déchets verts collectés en PAP sur la CCEP et la CCCP	5 ans	1 <sup>er</sup> juin 2007	500 465 € TTC	Récycdem
Valorisation énergétique des Ordures Ménagères collectées en PAP	5 ans	2 avril 2007	9 678 570 € TTC	Ecovalor
Tri et traitement des déchets encombrants collectés sur le SIRIOM, la CCPP, la CCW et Pont à Marcq	5 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2007	3 320 929 € TTC	SITA Nord
Tri et traitement des déchets encombrants collectés sur la CCCP et la CCEP				Sita Nord sous-traitance MALAQUIN
Exploitation et gestion de la déchèterie d'Orchies	5 ans	1 <sup>er</sup> février 2011	2 462 765 € TTC	MALAQUIN
Exploitation et gestion de la déchèterie de Genech	5 ans	3 janvier 2011	2 419 092 € TTC	BTS
Exploitation et gestion de la déchèterie de Fromelles	5 ans	15 juillet 2009	690 057 € TTC	BTS
Exploitation et gestion de la déchèterie de d'Annœullin	5 ans	1 <sup>er</sup> juin 2010	2 460 908 € TTC	SITA Nord
Exploitation et gestion de la déchèterie de Thumeries	5 ans	1 <sup>er</sup> juin 2010	2 134 489 € TTC	SITA Nord

Concernant le tri des déchets d'emballages ménagers, l'ensemble des déchets issus de ce tri est revendu, dans le cadre de contrats de reprise, a destination du recyclage. Les marchés de reprise ont fait l'œuvre d'une consultation :

- Verre : verreries OI BSN Glasspack (Wingles - 62) et Pâté (Reims - 51)
- Plastiques : Nord Pal Plast (Lesquin – 59)
- Gros de Magasin issus du centre de tri : UDREP (Saint-Omer – 62)
- Journaux revues Magazines : UDREP : (Saint-Omer – 62)
- Emballages papiers recyclables : DEROO (Saint-Omer – 62)
- Emballages pour liquides Alimentaires : DEROO(Saint-Omer – 62)
- Films plastiques issus du tri : SITA négoce (Valenciennes – 59)
- Acier issus du tri : Malaquin puis SITA Négoce
- Aluminium issus du tri (Malaquin puis Sita Négoce)

Concernant les déchets collectés dans les déchèteries, leur traitement, compris dans les marchés d'exploitation, est sous la responsabilité de chaque exploitant. Chaque exploitant reverse au SYMIDEME les recettes liées à la vente des ferrailles et des cartons. Les déchèteries représentent donc 5 contrats de reprise des matériaux.

Le SYMIDEME gère également 4 contrats avec des Eco-organismes pour la prise en charge logistique ou financière de certains déchets :

- Eco-Emballages : déchets d'emballages ménagers ;
- EcoFolio : Journaux revues magazines ;
- Eco-Sytemes : Appareils Electriques Hors d'usage ;
- Récylum : lampes et tubes à économie d'énergie.

Le SYMIDEME gère également des conventions de reprises gratuites de déchets :

- Eco-Phu : pneumatiques ;
- Le Relais : Textiles ;
- Collectors Cartouches d'encre
- Corepile : Piles

Le SYMIDEME est également en convention avec l'association « Vaincre la Mucoviscidose » pour récupérer des vélos à la déchèterie d'Orchies afin de les remettre en état et de les revendre.

Les différentes installations industrielles utilisées par le SYMIDEME sont :

SITE INDUSTRIEL	SOCIETE	ADRESSE
Plateforme de transfert	BTS	Carrière des Ciments 59482 Hauboudin
Centre de tri des déchets ménagers recyclables	MALAQUIN	Rosult 59733 Saint-Amand-Les-Eaux
	SITA Norvalo	Rue Marais 62221 Noyelles-sous-Lens
Plateforme de Compostage	VAL'DEC - Bleuze	59263 Houplin Ancoisne
	Récycdem	Le pont Tournant 59116 Lourches
Centre de Valorisation organique par méthanisation	Carbiolane	Zone de la Pierrette 59482 Haubourdin
Centre de Valorisation énergétique	Ecovalor	Rue du Galibot 59880 Saint-Saulve
Tri et traitement des encombrants	MALAQUIN	Rosult 59733 Saint-Amand-Les-Eaux
	SITA Nord	Rue Malfidano 62950 Noyelles Godault

### III. DEFINITION DES DECHETS

Les **déchets ménagers** et assimilés sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages et provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles services publics, services tertiaires assimilables aux déchets ménagers et collectés dans les mêmes conditions. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

**Ils sont composés des déchets d'emballages ménagers, des biodéchets et déchets verts des ménages et des Ordures ménagères résiduelles, dites « queue de tri ».**

Les **déchets ménagers** recyclables sont des emballages vides, matériaux d'emballages, journaux revues magazines et bouteilles en verre dont le détenteur final, qui est un ménage ou assimilable, se défait. Ils sont collectés sélectivement. Ces déchets, après avoir été collectés sélectivement en porte-à-porte, sont envoyés dans un centre de tri pour être séparés en fonction de leur nature (verre, acier, aluminium, papiers/cartons, plastiques) en vue de leur recyclage

Les **déchets verts des ménages** sont les déchets, en provenance des ménages, issus de l'entretien des jardins, tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbres.

Les **biodéchets** sont des déchets biodégradables solides, pouvant provenir des ménages, de professionnels, des espaces verts publics et privés, de commerçants et supermarchés, de cantines scolaires et restaurants, etc. Les biodéchets des ménages comportent les déchets alimentaires, les déchets verts ou déchets de jardin, les papiers et cartons. Ils sont collectés sélectivement.

Les déchets verts des ménages et biodéchets sont destinés au compostage ou à la méthanisation

Les **ordures ménagères résiduelles** sont les déchets restant après les différentes collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée "**queue de tri**". Ces déchets sont envoyés dans un Centre de Valorisation énergétique.

Les **déchets encombrants** sont les déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les grands cartons, les meubles et éléments d'ameublement, le bois, ... Tous les déchets de nature dangereuse en sont proscrits. Les déchets sont collectés en bennes tasseuses et sont transférés sur des plate formes de tri sur lesquelles une partie de la matière est triée en vue de son recyclage (gros cartons, grands éléments en bois). La majeure partie des déchets collectés n'est pas valorisable car ils ont été plus ou moins broyés dans les bennes tasseuses. La majorité des déchets collectés est enfouie.

Les **déchets des déchèteries** sont l'ensemble des déchets encombrants et des déchets dangereux en provenance des ménages et des artisans apportés sur une déchèterie. Ils sont triés par catégorie et destinés aux filières de recyclage ou de traitement adaptées.

## IV. TRANSFERT DES DECHETS

### 1. DEFINITION

Le transfert des déchets est une étape intermédiaire entre la collecte et le transport vers un centre de traitement. Le transfert, mode de regroupement des déchets selon leur nature, est nécessaire dès que les centres de traitement sont éloignés des sources de production de déchets.

Le SYMIDEME utilise une plate-forme de transfert pour les ordures ménagères résiduelles et les déchets d'emballages ménagers collectés sur le territoire de la Communauté de communes des Weppes et pour les ordures ménagères résiduelles du SIRIOM et de Pont-à-Marcq.



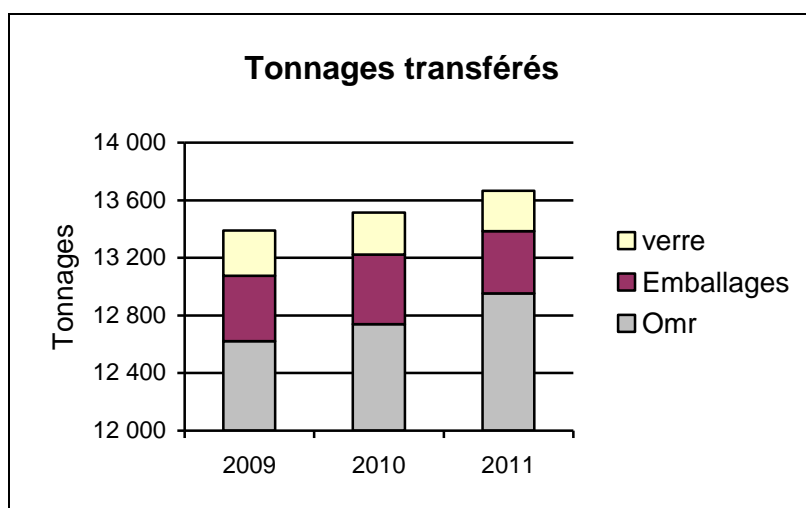
### 2. TONNAGES

En 2011, 13 665 tonnes de déchets ont été transférées à partir de la plateforme BTS située à Haubourdin (59)

TONNAGES TRANSFERES	2009	2010	2011
Ordures Ménagères résiduelles	12 622	12 740	12 953
Déchets d'emballages ménagers	453	483	433
Verre	315	291	279
<b>Total</b>	<b>13 390</b>	<b>13 514</b>	<b>13 665</b>
Elimination de verre			165
Refus de tri	873	761	581

Entre 2010 et 2011, il est constaté une **augmentation de 1,11 %** des quantités de déchets transférés en provenance de la Communauté de commune des Weppes.

Néanmoins, le transfert des refus de tri issus du centre de tri a diminué de 23 %. Ils sont envoyés en valorisation énergétique.



Les ordures ménagères résiduelles sont transportées vers le Centre de Valorisation énergétique Ecovalor à Saint-Saulve (59).

Les déchets d'emballages ménagers et le verre sont transportés au centre de tri Sita Norvalo à Noyelles-sous-Lens (62).

Concernant le verre, sur les 279 tonnes transférées, 165 tonnes n'ont pas été destinées au recyclage mais à l'enfouissement. En effet, la qualité très dégradée (présence d'emballages, de terre cuite, vaisselle, plats, ....) de ce verre aurait empêché son recyclage.



## V. TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

### 1. VALORISATION ENERGETIQUE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les Ordures Ménagères résiduelles sont valorisées énergétiquement au centre de valorisation énergétique Ecovalor à Saint-Saulve. De plus, une part des refus de tri issus du tri sélectif est également valorisée énergétiquement.

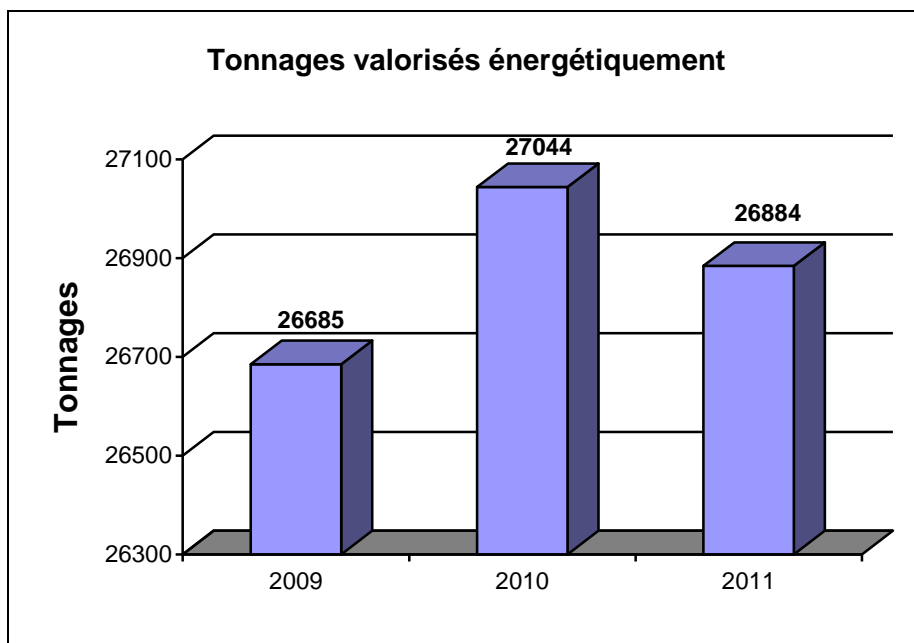


En 2011, **26 884 tonnes d'Ordures Ménagères résiduelles** ont été valorisées énergétiquement soit **222 kg/hab.**

OMR VALORISEE ENERGETIQUEMENT	2009	2010	2011
<b>Tonnages Ordures ménagères</b>	25818	26271	26303
<b>Tonnages refus de tri</b>	867	761	581
<b>Total Valorisation énergétique</b>	26685	27044	26 884
<b>Ratio kg/hab.</b>	217,20	219,4	222

Plus particulièrement, en 2011, la répartition des tonnages d'ordures ménagères valorisées énergétiquement par territoire est la suivante :

OMR VALORISEE ENERGETIQUEMENT	Population	Tonnages	Ratio (kg/hab)	Proportion (%)
<b>SIRIOM</b>	47 627	10706	225	<b>40,70%</b>
<b>Pont à Marcq</b>	2 662	910	342	<b>3,46%</b>
<b>CCW</b>	5 914	1281	217	<b>4,87%</b>
<b>CCPP</b>	40 457	8147	201	<b>30,97%</b>
<b>CCCP</b>	11 186	2514	225	<b>9,56%</b>
<b>CCEP</b>	13 252	2746	207	<b>10,44%</b>
<b>Total</b>	<b>121 098</b>	<b>26 303</b>	<b>217</b>	<b>100,00%</b>



Entre 2010 et 2011, il est constaté une **augmentation de 2,33 % des déchets valorisés énergétiquement**.

La valorisation énergétique des Ordures Ménagères résiduelles a produit des mâchefers (résidus solides issus de l'incinération des déchets et subissant différents traitements) desquels ont été extraits des métaux. Cela a également permis de produire de l'électricité.

	<b>2010</b>
<b>Production de mâchefers</b>	6 111 tonnes
<b>Acier extrait sur mâchefers</b>	443 tonnes
<b>Alu extrait sur mâchefers</b>	2,82 tonnes
<b>Production électrique</b>	10 486 MWh

## 2. TRI DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES

Les déchets ménagers recyclables sont envoyés dans des centres de tri où ils sont triés mécaniquement et manuellement par nature de matière : acier, aluminium, papiers/cartons, plastiques.





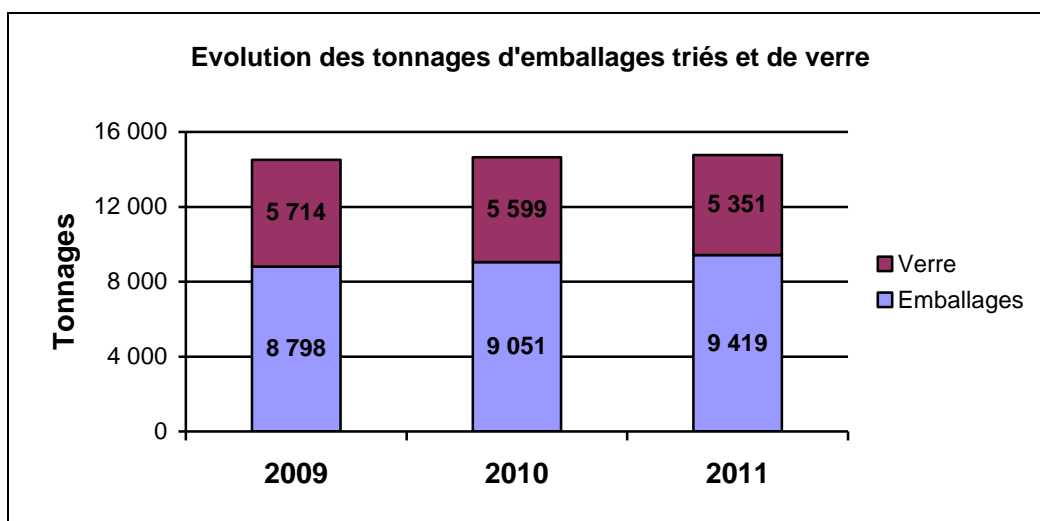
Le verre, initialement séparé du reste des déchets, transite par les centres de tri pour être accumulé et envoyé dans les verreries pour être recyclé.



En 2011, **9334 tonnes de déchets ménagers recyclables ont été collectées sur l'ensemble du territoire et 9 419 tonnes ont été triées.** Dans l'analyse des tonnages, seuls les tonnages triés sont utilisés

En 2011, 5 351 tonnes de verre ont également été collectés :

QUANTITES TRIÉES		2009	2010	2011
Tonnages totaux pour les 2 centres de tri	Emballages	8 798	9 051	9 419
	Verre	5 714	5 599	5 351
	<b>Total</b>	<b>14 512</b>	<b>14 650</b>	<b>14 770</b>
Ratio (kg/hab.)	Emballages	74 kg/hab.	75 kg/hab.	78 kg/hab.
	Verre	48 kg/hab.	47 kg/hab.	44 kg/hab.
	<b>Total</b>	<b>122 kg/hab.</b>	<b>122 kg/hab.</b>	<b>122 kg/hab.</b>



Entre 2010 et 2011, il est constaté **une augmentation de 4 % des tonnages des déchets d’emballages ménagers recyclables triés.**

Plus particulièrement, en 2011, la répartition des tonnages par territoire est la suivante :

EMBALLAGES TRIÉS	Population	Tonnages	Ratio (kg/hab)	Proportion (%)
SIRIOM	47 627	3833	80	40,69%
Pont à Marcq	2 662	182	68	1,93%
CCW	5 914	443	75	4,70%
CCPP	40 457	3114	77	33,06%
CCCP	11 186	871	78	9,25%
CCEP	13 252	976	74	10,36%
<b>Total</b>	<b>121 098</b>	<b>9 419</b>	<b>78</b>	<b>100,00%</b>

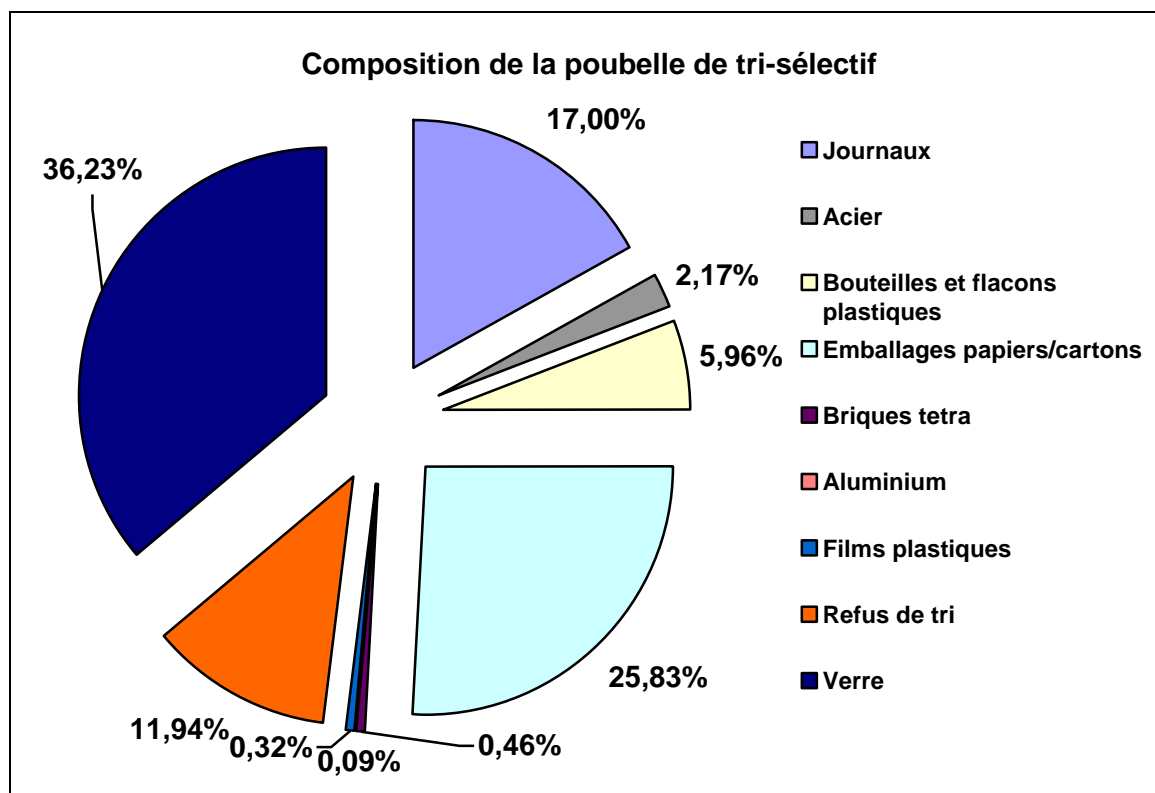
VERRE	Population	Tonnages	Ratio (kg/hab)	Proportion (%)
SIRIOM	47 627	2022	42	37,79%
Pont à Marcq	2 662	91	34	1,70%
CCW	5 914	293	50	5,48%
CCPP	40 457	1831	45	34,21%
CCCP	11 186	499	45	9,33%
CCEP	13 252	614	46	11,48%
<b>Total</b>	<b>121 098</b>	<b>5 351</b>	<b>44</b>	<b>100,00%</b>

Les déchets ménagers recyclables triés ont permis d’extraire les quantités de matières suivantes en vue de leur recyclage :

	2011		
	Tonnages	Part (%)	Ratio (Kg/hab.)
<b>Journaux revues magazines</b>	2 511	17 %	20,74
<b>Acier</b>	320	2 %	2,64
<b>Bouteilles et flacons plastiques</b>	880	6%	7,27
<b>Emballages papiers/cartons</b>	3 815	26 %	31,50
<b>Briques tétra</b>	68	0,6 %	0,56
<b>Aluminium</b>	14	0,1 %	0,12
<b>Films plastiques</b>	48	0,3%	0,40
<b>Refus de tri</b>	1763	12 %	14,56
<b>Verre</b>	<b>5351</b>	<b>36 %</b>	<b>44,19</b>
<b>Total</b>	<b>14 770</b>	<b>100,00%</b>	<b>121,97</b>

Les refus de tri sont les déchets qui correspondent à des erreurs de tri de la part des usagers et qui dans les conditions techniques et économiques actuelles ne peuvent pas être recyclés.

Il peut être considéré que la composition de la poubelle sélective est la suivante :



La poubelle de tri sélectif est composée à plus de 36 % de verre et à plus de 42 % de papiers et cartons.

Le SYMIDEME accepte dans ses consignes de tri les films plastiques. De manière générale sur le territoire français, ces déchets n'entrent pas dans les consignes de tri sélectif et se retrouvent dans les ordures ménagères résiduelles.

Concernant les refus de tri, 580 tonnes ont été valorisées énergétiquement et 1 183 tonnes ont été enfouies.

**Sur l'ensemble du verre et des déchets ménagers recyclages collectés et triés, plus de 12 % est composé d'erreurs de tri (barquettes plastique, pots de yaourts, ...).**

**Si l'on ne tient pas compte du verre, les erreurs de tri montent à 19 %. Ce taux a diminué de 7 % par rapport à 2010. A titre comparatif, la moyenne nationale française d'erreurs de tri est de l'ordre de 15 %. Le SYMIDEME doit donc perdurer ses efforts en terme de communication pour inciter sa population à mieux trier et à respecter les consignes de tri.**

Afin d'évaluer la part d'erreurs de tri, les centres de tri effectuent chaque année une vingtaine de caractérisation. Une caractérisation consiste à prélever un échantillon de déchets, de les trier et de mesurer la part de chaque type de matériaux. La méthodologie est définie par la norme NF X 30-437.

### 3. VALORISATION ORGANIQUE DES BIODECHETS ET DECHETS VERTS

Les biodéchets et déchets verts collectés en porte-à-porte sont valorisés soit par compostage soit par méthanisation.

Le **compostage** est un procédé de fermentation aérobie (présence d'oxygène) de matières fermentescibles dans des conditions contrôlées. Il permet l'obtention d'une matière fertilisante stabilisée riche en composés humiques, le compost, susceptible d'être utilisé, s'il est de qualité suffisante, en tant qu'amendement organique améliorant la structure et la fertilité des sols. (Définition de l'ADEME)

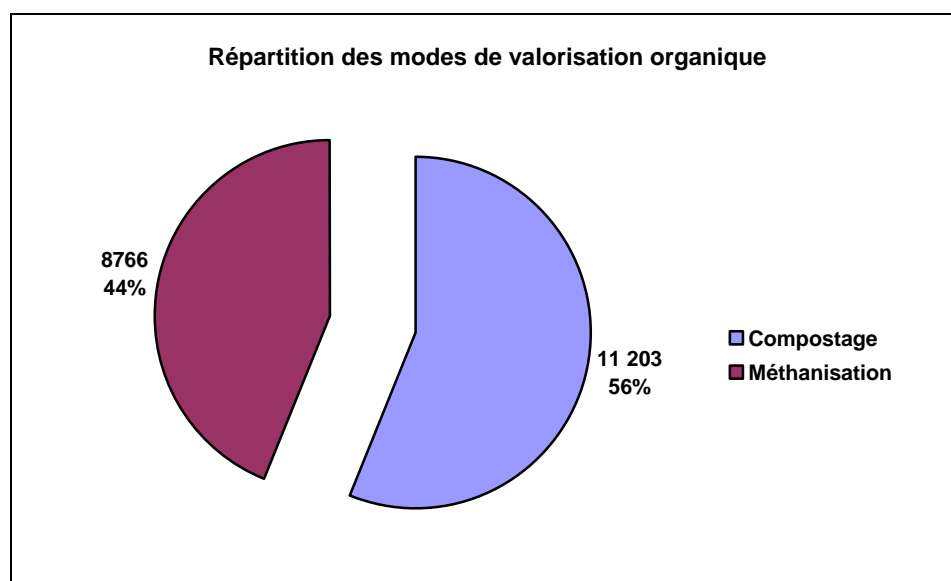
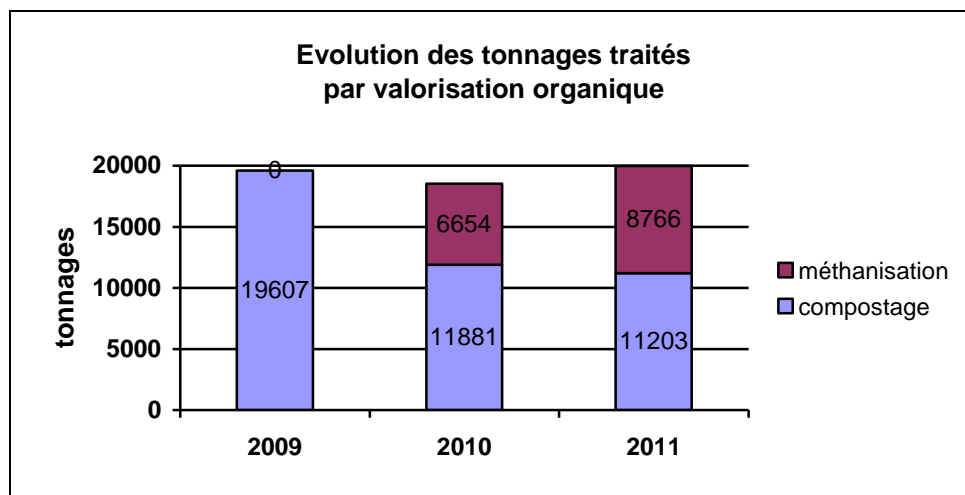


La **méthanisation** consiste en la transformation des matières organiques par "fermentation anaérobie" (raréfaction d'air) et "digestion". La méthanisation conduit à la production de biogaz essentiellement constitué de méthane et d'un digestat utilisable après compostage.



En 2010, 18 535 tonnes de biodéchets et déchets verts ont été collectées en porte-à-porte et ont été compostées ou méthanisées, soit près de 155 kg/hab. :

	2009	2010	2011
Compostage	19 607 tonnes	11 881 tonnes	11 203 tonnes
Méthanisation CARBIOLANE		6 654 tonnes	8 766 tonnes
<b>Total Valorisation organique</b>	<b>19 607 tonnes</b>	<b>18 535 tonnes</b>	<b>19 969 tonnes</b>
<b>Ratio (kg/hab)</b>	<b>165 kg/hab.</b>	<b>155 kg/hab.</b>	<b>165 kg/hab</b>



Entre 2010 et 2011, les quantités de biodéchets et déchets verts valorisés de manière organique ont augmenté de 7,73 %.

En 2011, 56 % déchets organiques ont été compostés et 44 % méthanisés.

Plus particulièrement, en 2011, la répartition des tonnages par territoire est la suivante :

BIODECHETS/DECHETS VERTS	Population	Tonnages	Ratio (kg/hab)	Proportion (%)
SIRIOM	47 627	7547	158	37,79%
Pont à Marcq	2 662	339	127	1,70%
CCW	5 914	1094	185	5,48%
CCPP	40 457	6832	169	34,21%
CCCP	11 186	1864	167	9,33%
CCEP	13 252	2293	173	11,48%
<b>Total</b>	<b>121 098</b>	<b>19 969</b>	<b>165</b>	<b>100,00%</b>

La valorisation organique des déchets a permis de **produire près de 4 500 tonnes de compost** répondant, en termes de qualité, à la norme NFU-44-051. De plus, 962 tonnes de refus ont été valorisées énergétiquement.

Enfin, la méthanisation des biodéchets a permis la production de 49 460 m<sup>3</sup> de biogaz.

#### 4. TRAITEMENT DES DECHETS ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants des ménages sont collectés 1 fois par an par les intercommunalités en charge de la « collecte ».

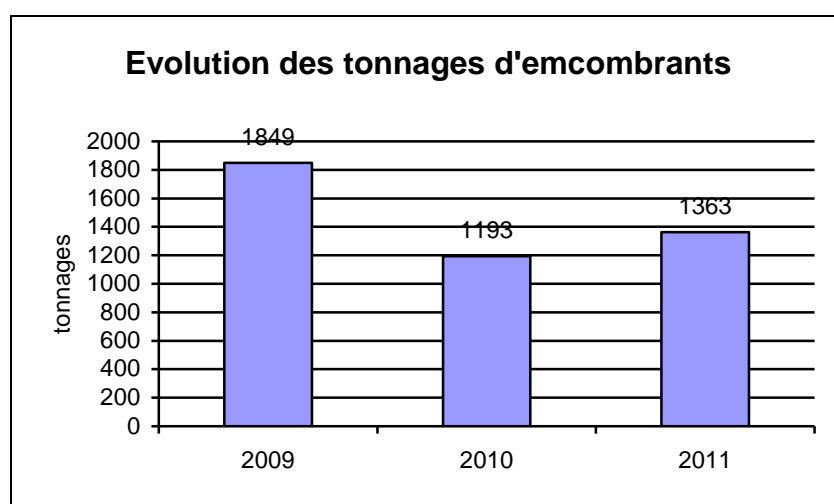
Ces déchets sont collectés en bennes tasseuses rendant leur valorisation et leur recyclage très difficiles.

Afin de limiter l'impact environnemental de ces déchets, le SYMIDEME les fait trier avant enfouissement pour en récupérer la part valorisable : bois, cartons, métaux.



En 2011, 1 363 tonnes de déchets encombrants ont été collectées, triées et enfouies sur le territoire du SYMIDEME, soit 9,96 kg/hab.

Encombrants	2009	2010	2011
Tonnages	1 849 tonnes	1 193 tonnes	1363 tonnes
Ratio (kg/hab)	15,55 kg/hab.	9,96 kg/hab.	11,25 kg/hab



Entre 2010 et 2011, il est constaté une augmentation des tonnages collectés et triés de 14,25 %.

Plus particulièrement, en 2011, la répartition des tonnages par territoire est la suivante :

ENCOMBRANTS	Population	Tonnages	Ratio (kg/hab)	Proportion (%)
SIRIOM	47 627	552,00	11,59	40,50%
Pont à Marcq	2 662	26,00	9,77	1,91%
CCW	5 914	49,82	8,42	3,66%
CCPP	40 457	475,10	11,74	34,86%
CCCP	11 186	123,00	11,00	9,02%
CCEP	13 252	137,08	10,34	10,06%
<b>Total</b>	<b>121 098</b>	<b>1 363,00</b>	<b>11,26</b>	<b>100,00%</b>

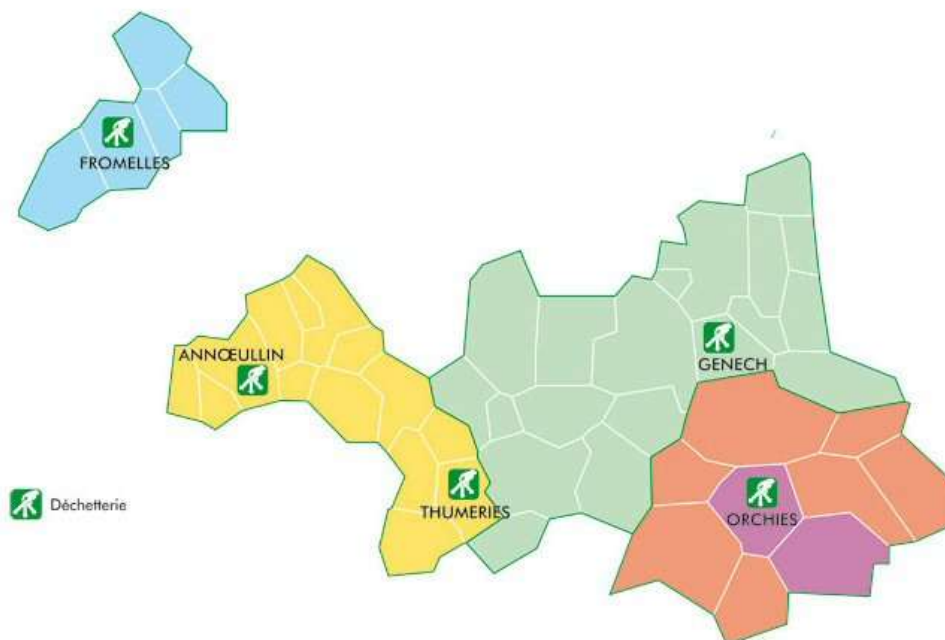
A ce jour, le SYMIDEME n'a pas les données exactes concernant la quantité de matières valorisables extraites des déchets encombrants avant enfouissement. Néanmoins, cette part reste faible et peut être évaluée à 20 % soit 272 tonnes. 1091 tonnes sont alors enfouies.



## VI. DECHETERIES

### 1. PRESENTATION

Le SYMIDEME est Maître d'ouvrage de cinq déchèteries : Annoeullin, Fromelles, Genech, Orchies et Thumeries.



Les déchèteries sont ouvertes du lundi au dimanche, toute l'année, hors jours fériés. Seule la déchèterie de Fromelles est fermée le dimanche.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars
<b>Lundi au vendredi</b>	9h00 à 11h45 13h00 à 18h45	9h00 à 11h45 13h00 à 16h45
<b>Dimanche</b>	9h00 à 11h45	9h00 à 11h45

En 2010, les déchèteries d'Annoeullin, de Genech, d'Orchies et de Thumeries ont été ouvertes 3 243 heures chacune. La déchèterie de Fromelles a été ouverte 2 354 heures.

Les déchets suivants y sont admis :

- Objets encombrants
- Déchets verts et déchets de jardin
- Verre
- Ferrailles et métaux non ferreux
- Papiers/cartons
- Bois (meubles, palettes, troncs, ...)
- Gravats, matériaux de bricolage
- Huiles usagées et huiles de vidange
- Batteries
- Textiles
- Plastiques



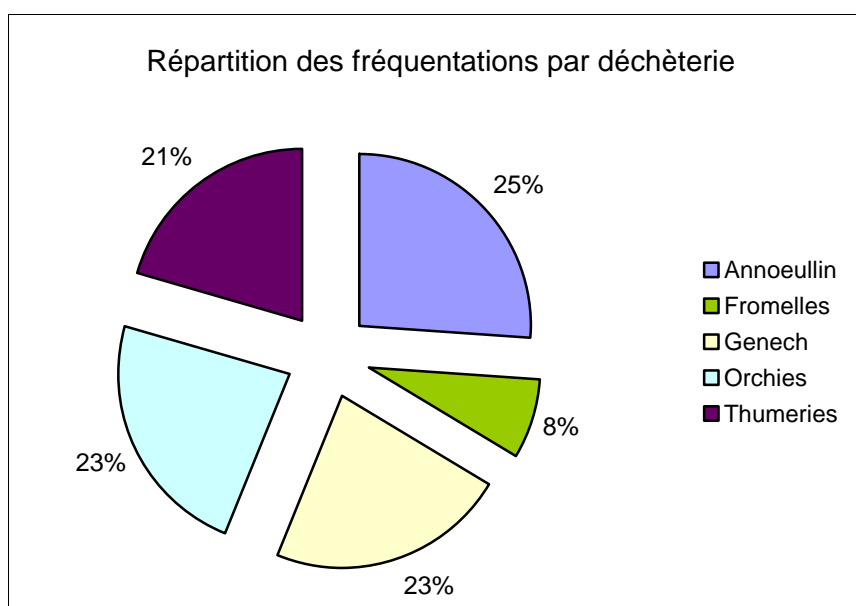
- Pneus usagés (pneus de voitures et deux roues sans jantes)
- Déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, acides, bases, ...)
- Fibrociment (UNIQUEMENT sur Annoeullin, Fromelles et Genech)
- Appareils électriques et électroniques (frigos, TV, machines à laver, petits appareils électriques, informatique, ...)
- Lampes à économie d'énergie et tubes néons
- Cartouches d'encre
- Piles

## 2. FREQUENTATION

En 2010, l'ensemble des déchèteries du SYMIDEME a accueilli 264 402 visites.

FREQUENTATION		2009	2010	2011
Annoeullin	Usagers	67 659	69 006	67 571
	Professionnels, services techniques	2 967	2 712	2 713
	<b>Sous-total</b>	<b>70 626</b>	<b>71 718</b>	<b>70 284</b>
Fromelles	Usagers	15 139	17 249	19 511
	Professionnels, services techniques	722	667	754
	<b>Sous-total</b>	<b>15 861</b>	<b>17 916</b>	<b>20 265</b>
Genech	Usagers	50 299	55 890	59 606
	Professionnels, services techniques	1 038	900	872
	<b>Sous-total</b>	<b>51 337</b>	<b>56 790</b>	<b>60 478</b>
Orchies	Usagers	52 381	57 649	60 477
	Professionnels, services techniques	1 488	1 642	1 494
	<b>Sous-total</b>	<b>53 869</b>	<b>59 291</b>	<b>61 971</b>
Thumeries	Usagers	57 465	56 094	53 616
	Professionnels, services techniques	3 170	2 593	1 909
	<b>Sous-total</b>	<b>60 635</b>	<b>58 687</b>	<b>55 525</b>
<b>Total</b>	Usagers	242 943	255 888	260 781
	Professionnels, services techniques	9 385	8 514	7 742
	<b>Total</b>	<b>252 327</b>	<b>264 402</b>	<b>268 523</b>

Entre 2010 et 2011, il y a une augmentation de la fréquentation des déchèteries de 1,55 %.



En 2011, les visites de professionnels et des services techniques des communes représentent 2,88 % du total des visites.

Les fréquentations horaires par site sont les suivantes

	Fréquentation moyenne par heure d'ouverture	
<b>Annœullin</b>	28 visites par heure	1 visite toutes les 2 min 8 s
<b>Fromelles</b>	9 visites par heure	1 visite toutes les 6 mn 40 s
<b>Genech</b>	24 visites par heure	1 visite toutes les 2 min 30 s
<b>Orchies</b>	25 visites par heure	1 visite toutes les 2 min 25 s
<b>Thumeries</b>	22 visites par heure	1 visite toutes les 2 min 45 s

### 3. TONNAGES

En 2011, 38 843 tonnes de déchets ont été collectées dans les cinq déchèteries du SYMIDEME, soit 321 kg/hab.

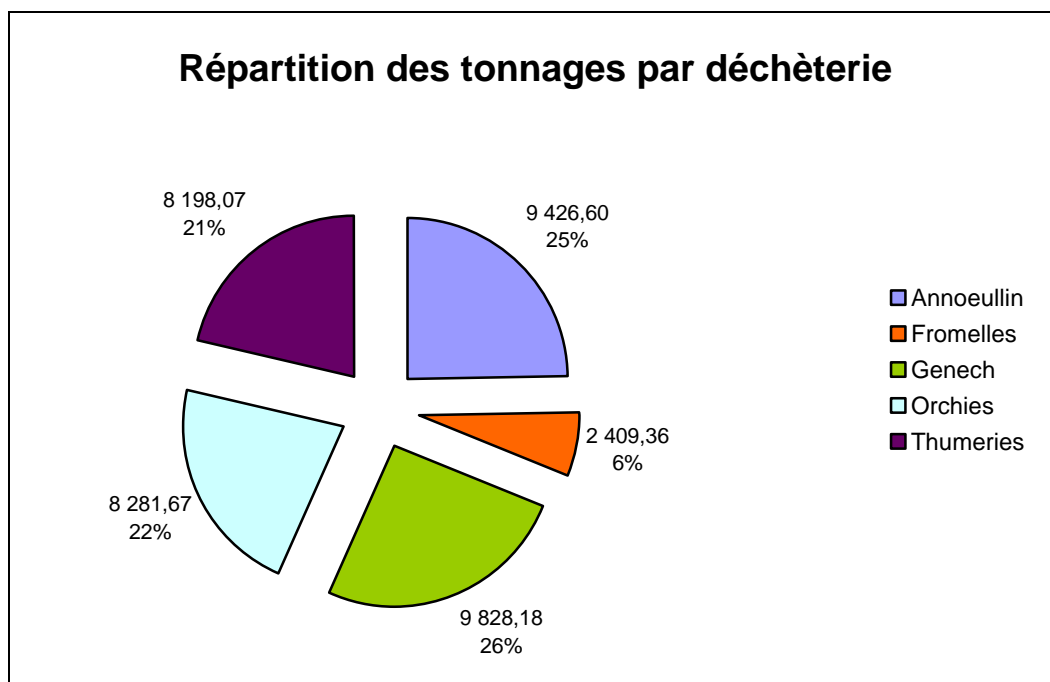
Les tonnages se répartissent comme suit :

Tonnages 2011	Annoeullin	Fromelles	Genech	Orchies	Thumeries	Total	Ratio (kg/hab.)
Ferraille	135,97	57,94	79,32	251,98	137,71	<b>662,92</b>	<b>5,47</b>
Végétaux	2 092,12	796,84	2 401,01	2 412,14	1 650,86	<b>9 352,97</b>	<b>77,23</b>
cartons	206,84	65,16	261,50	213,02	170,98	<b>917,50</b>	<b>7,58</b>
bois	800,32	236,04	0,00	745,10	757,10	<b>2 538,56</b>	<b>20,96</b>
gravats	3 523,08	741,10	3 247,98	2 839,22	3 311,28	<b>13 662,66</b>	<b>112,82</b>
Encombrants	2 459,20	455,80	3 576,57	1 749,58	2 087,94	<b>10 329,09</b>	<b>85,30</b>
DMS	92,07	11,95	58,99	47,82	73,00	<b>283,82</b>	<b>2,34</b>
Emballages souillés	7,82	6,16	27,88	10,68	9,20	<b>61,74</b>	<b>0,51</b>
huile moteur	NC	NC	NC	10,06	NC	<b>10,06</b>	<b>0,08</b>
huile végétale	1,54	1,02	1,73	2,08	0,00	<b>6,37</b>	<b>0,05</b>
Fibro	107,64	37,36	173,20	0,00	0,00	<b>318,20</b>	<b>2,63</b>
Batteries	NC	NC	NC	NC	NC	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
pneus	5,47	3,53	6,13	4,48	8,89	<b>28,49</b>	<b>0,24</b>
lampes	0,45	0,11	0,29	0,39	0,32	<b>1,57</b>	<b>0,01</b>
DEEE	153,87	45,25	102,98	200,55	135,71	<b>638,35</b>	<b>5,27</b>
cartouches	0,20	0,07	0,20	0,31	0,18	<b>0,96</b>	<b>0,01</b>
Textiles	7,59	2,42	6,85	7,09	6,38	<b>30,33</b>	<b>0,25</b>
<b>Total</b>	<b>9594,18</b>	<b>2460,75</b>	<b>9944,63</b>	<b>8494,5</b>	<b>8349,55</b>	<b>38843,61</b>	<b>320,76</b>

Entre 2010 et 2011, il est constaté une augmentation de 9,6 % de déchets collectés.

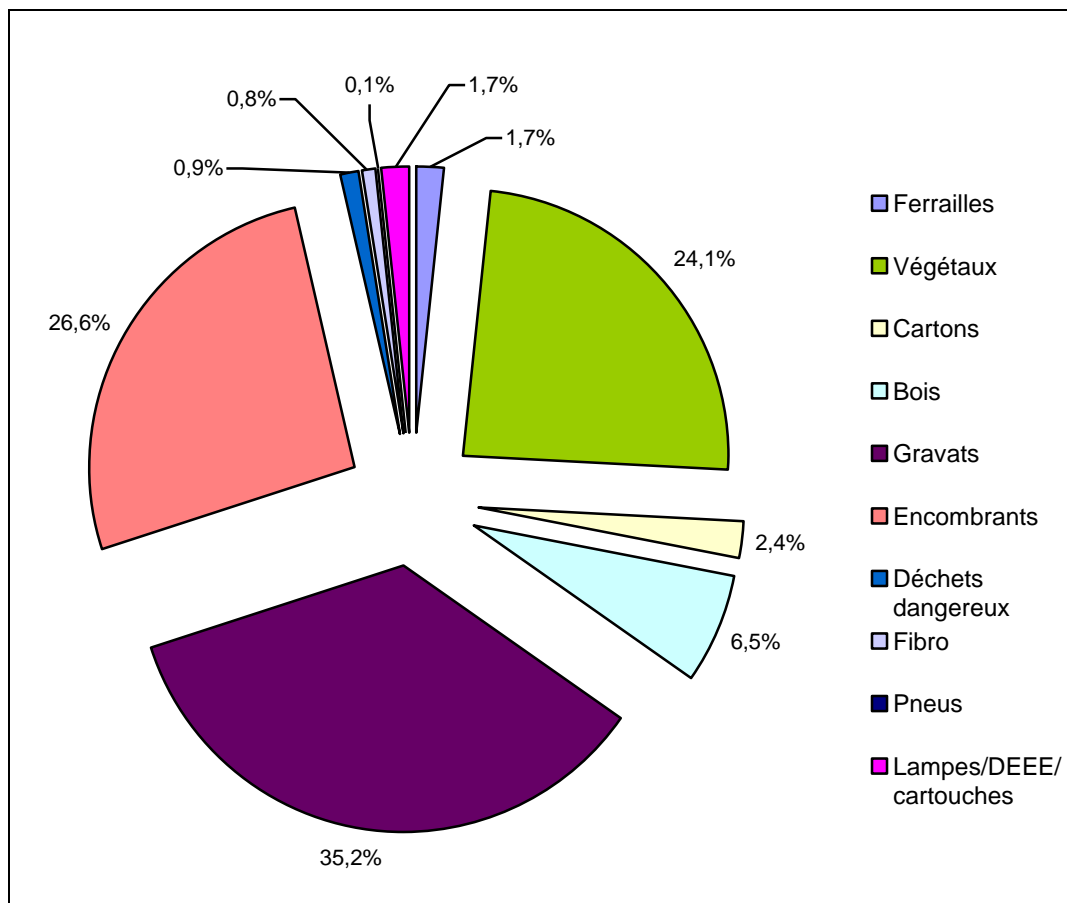
La répartition des tonnages collectés entre chaque déchèterie est la suivante :

## Répartition des tonnages par déchèterie



La déchèterie de Genech est celle qui collecte la plus grande quantité de déchets.

La répartition des tonnages par type de déchet est la suivante :



Les gravats, encombrants et végétaux représentent plus de 86 % des tonnages collectés en déchèteries

#### **4. FAITS MARQUANTS**

En 2011, le SYMIDEME a été victime de nombreux vols de métaux et de vandalisme sur les déchèteries.

65 dépôts de plaintes ont été déposés en gendarmerie et près de 15 interpellations ont été réalisées.

Certaines d'entre elles ont fait l'œuvre de peines juridiques, peine allant de 2 mois de prison avec sursis à 6 mois de prison ferme.

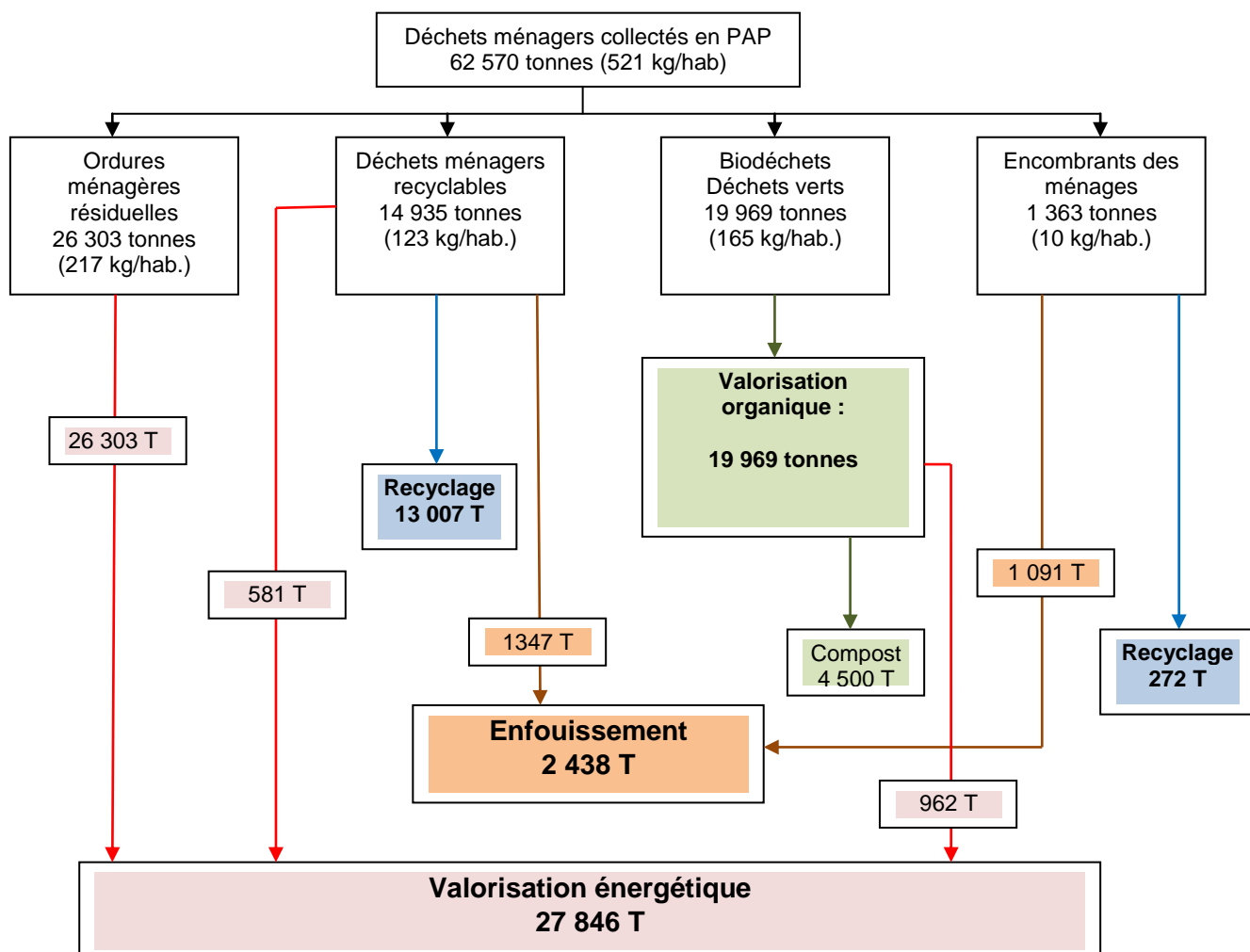
Les quantités de métaux volés sont difficilement estimables, néanmoins tout laisse à penser que près d'une centaine de tonnes aurait pu être volée et que le préjudice de ces vols et du vandalisme seraient de l'ordre de 25 000 €.

En 2011, quelques travaux ont été entamés sur la déchèterie de Thumeries (changement des clôtures) et de Genech (mise en place de murs en béton et d'une barrière) afin de sécuriser les sites.

Cette année a également permis de mener une étude afin de prévoir des travaux de mise en sécurité et d'aménagement des déchèterie, comme le signifie la nouvelle réglementation. Les travaux commenceront en 2012.

## VII. BILAN MATIERE

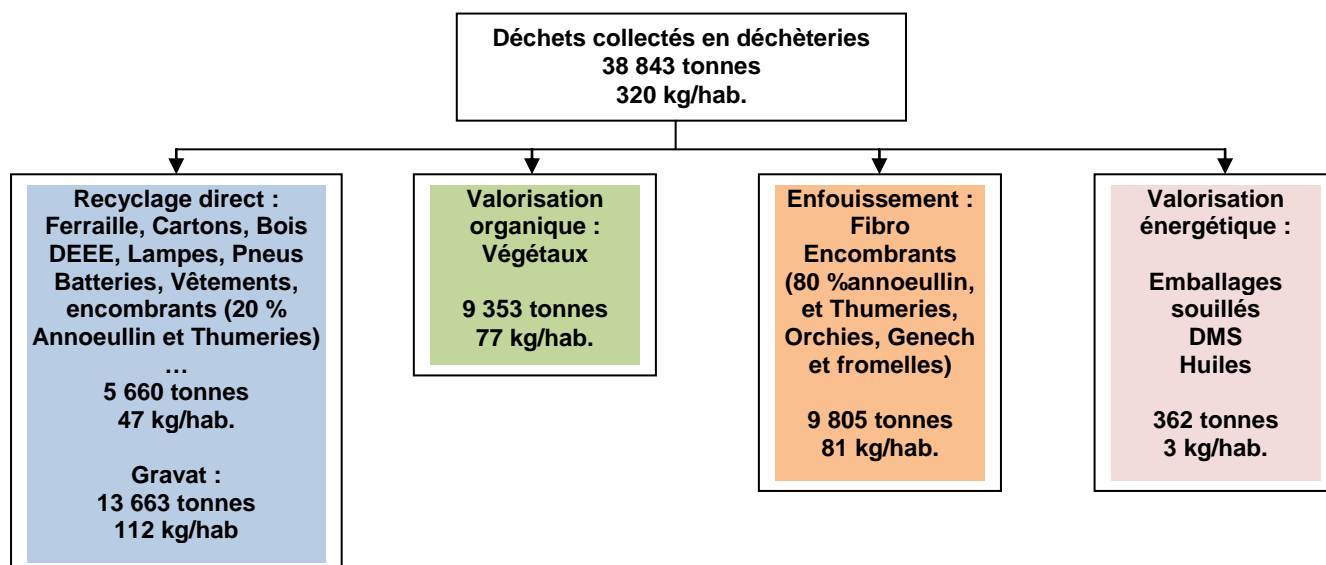
Le bilan matière pour les déchets collectés en porte-à-porte est le suivant :



Les taux suivants peuvent en être déduits :

	2010	2011
Taux de recyclage	20,27 %	21,70 %
Taux de valorisation organique	28,35 %	30,37 %
Taux de valorisation énergétique	46,20 %	44,50%
Taux global de valorisation	94,82 %	96,47 %

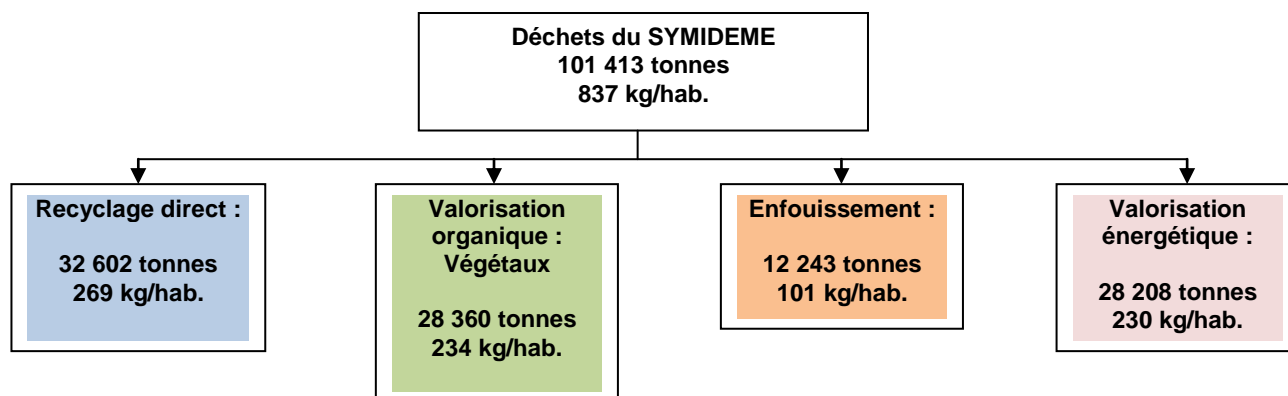
Le bilan matière pour les déchets collectés en déchèterie est le suivant :



Les taux suivants peuvent en être déduits :

	2010	2011
Taux de recyclage hors gravats	12,92 %	14,57 %
Taux de recyclage avec gravats	49,50 %	49,74 %
Taux de valorisation organique	23,32 %	24,07 %
Taux de valorisation énergétique	0,63 %	0,93 %
Taux global de valorisation	73,45 %	74,74 %

Le bilan global des déchets pris en charge par le SYMIDEME est le suivant :



	2010	2011
Total Déchets	96 042 tonnes	101 413 tonnes
Recyclage direct	27 145 tonnes	32 602 tonnes
valorisation organique	26 791 tonnes	28 360 tonnes
valorisation énergétique	27 257 tonnes	27 848 tonnes
Enfouissement	14 849 tonnes	12 243 tonnes
Taux de recyclage hors gravats	17,56 %	18,68 %
Taux de recyclage avec gravats	28,26 %	32,15 %
Taux de valorisation organique	27,89 %	27,97 %
Taux de valorisation énergétique	28,38 %	27,81 %
Taux d'enfouissement	15,47 %	12,07 %

## VIII. COMMUNICATION

L'année 2011, a été une année de de développement de la communication.

Tout d'abord le SYMIDEME a créé un nouveau logo :



Sa signification est la suivante :

- **la terre** : Aujourd'hui le tri des déchets n'est pas demandé de manière anodine. En effet, l'impact du tri et du recyclage des déchets est bénéfique pour notre environnement car cela évite de puiser des matières premières naturelles (sable, bois, pétrole, minerais, ...), limite la consommation d'eau et permet d'utiliser moins d'énergie. Tout ceci n'a qu'un seul objectif, prendre soin de notre terre.
- **les flèches** : les flèches se rejoignant sont le symbole international du recyclage. Cela représente le cycle de vie des déchets qui est continu grâce au recyclage. En recyclant nous donnons une nouvelle vie à nos déchets.
- **la main** : elle est représentative de l'empreinte environnementale que nous laissons. Elle signifie également que c'est dès l'enfance que le tri et le recyclage s'apprennent.

Le nouveau site internet [www.symidme.fr](http://www.symidme.fr) a été mis en ligne en novembre 2011. En 2 mois, il a été visité plus de 900 fois. Ce site a pour objectif de présenter le SYMIDEME, son actualité et l'ensemble de la gestion des déchets



Le SYMIDEME a également créé une lettre d'information : Info Recyclo



Cette lettre est distribuée dans l'ensemble des boites aux lettres (48 exemplaires), 3 à 4 fois par an. Son objectif est de sensibiliser à la bonne gestion des déchets et d'informer de l'actualité du syndicat

De plus, 48 000 calendriers, rappelant toutes les informations nécessaires à la collecte et au tri des déchets, ont été imprimés et distribués à l'ensemble des foyers.





Le SYMIDEME a également réalisé une exposition itinérante qui est mise gratuitement à disposition des communes, associations et écoles du territoire. Celle-ci est constituée de 10 kakémons présentant la gestion des déchets



Le SYMIDEME a organisé des visites de centre de tri et de déchèteries pour les écoles. Cette démarche permet aux enfants de mieux visualiser l'intérêt du tri des déchets



Enfin, en mai 2011 le SYMIDEME s'est associé avec Madame Valérie VANLAER pour mettre en place des interventions en milieu scolaire pour sensibiliser au tri, au recyclage et au compostage des déchets.

En 2011, 35 jours d'intervention ont été réalisés dans 53 classes de 17 écoles.



## IX. LE COUT DU SERVICE

### 1. FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers est principalement assuré par les participations des intercommunalités adhérentes, les soutiens obtenus auprès des Eco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux.

Concernant les participations des intercommunalités adhérentes, elles n'ont pas été augmentées depuis 2007.

Les Eco-organismes sont des sociétés agréées par les pouvoirs publics qui ont pour objectif de répondre aux obligations des industriels en matière de déchets. Pour cela elles perçoivent de la part des industriels des contributions financières pour les produits qu'elles mettent sur le marché afin de financer la collecte, le tri et le recyclage de leurs produits. Les collectivités locales ayant la responsabilité légale de collecte et de traitement des déchets ménagers, elles perçoivent alors des soutiens financiers pour la collecte, le tri et le recyclage de certains déchets. Les Eco-organismes, qui à ce jour reversent des soutiens financier au SYMIDEME, sont :

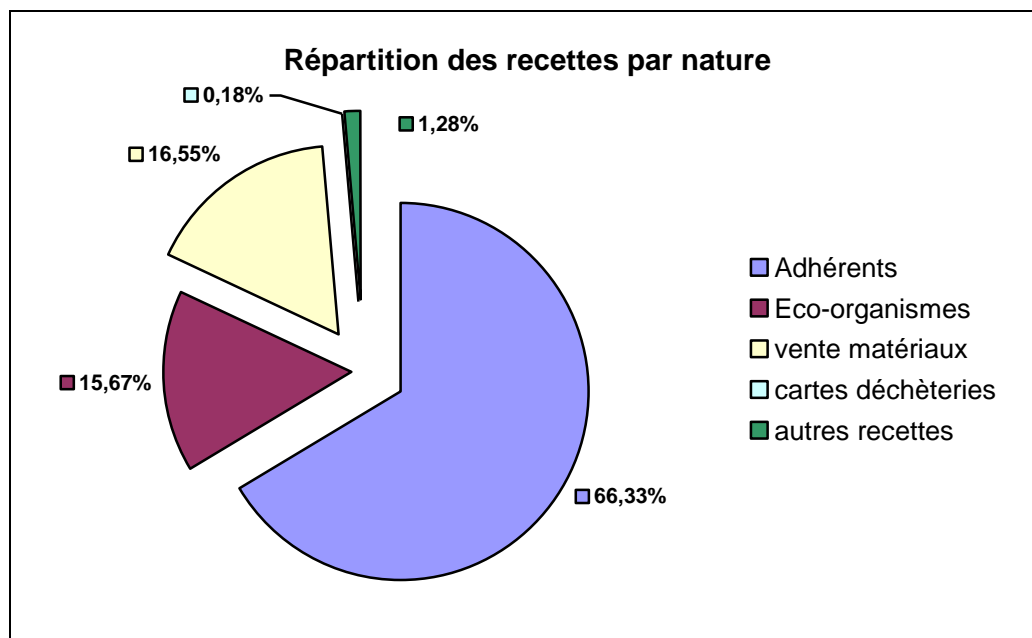
- Eco-Emballages pour la collecte, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers ;
- EcoFolio pour la collecte, le tri et le recyclage des journaux, revues, magazines, papiers blanc, annuaires, ....
- OCAD3E pour la collecte des appareils électriques hors d'usage.

Les recettes liées à la vente de matériaux concernent l'ensemble des matières qui ont une valeur marchande : métaux, papiers/cartons, plastiques et verre. Les recettes obtenues varient en fonction des cours des matériaux.

En 2011, les recettes du SYMIDEME s'élèvent à 8 123 767 € soit 67,08 €/hab. Les recettes se décomposent de la manière suivante :

		en €	en €/hab
<b>Contributions des adhérents</b>	<b>SIRIOM</b>	2 297 800 €	48,24 €/hab
	<b>CCPP</b>	1 824 493 €	45,097 €/hab
	<b>CCEP</b>	484 150 €	35,53 €/hab
	<b>CCCP</b>	416 789 €	37,26 €/hab
	<b>CCW</b>	280 469 €	47,42 €/hab
	<b>Pont à Marcq</b>	85 011 €	31,93 €/hab
	<b>Total</b>	<b>5 388 711 €</b>	<b>44,5 €/hab</b>
<b>Soutiens Eco-organismes</b>	<b>Eco-Emballages (T1 à T4 2011 hors liquidatif 2010)</b>	1 009 360 €	8,34 €/hab
	<b>Ecofolio (année 2009 et 2010)</b>	209 828 €	1,73 €/hab
	<b>OCAD3E</b>	53 522 €	0,44 €/hab
	<b>Total</b>	<b>1 272 710 €</b>	<b>10,51 €/hab</b>
<b>Ventes de matériaux</b>		<b>1 344 208 €</b>	<b>11,10 €/hab</b>
<b>Cartes d'accès aux déchèteries</b>		<b>14 430 €</b>	<b>0,12 €/hab</b>
<b>Autres recettes</b>		<b>103 708 €</b>	<b>0,85 €/hab</b>
<b>Total</b>		<b>8 123 767 €</b>	<b>67,08 €/hab</b>

Entre 2010 et 2011 les recettes ont diminué de 2,88 %. Cela s'explique principalement par les recettes Eco-emballages qui n'ont pas été totalement perçues en 2011. De plus, en 2010 un rattrapage des soutiens éco-emballages avait été effectué, augmentant ainsi la part de ces recettes



En 2011, plus de 66 % des recettes du SYMIDEME proviennent de la contribution de ses adhérents.

Si l'on regarde plus particulièrement les recettes reçues par les éco-organismes, elles représentent, en 2010, 15,67 % % du total des recettes, soit 10,51 €/hab.

La catégorie « Autres recettes » se compose principalement de remboursements sur la rémunération du personnel (arrêts maladie), de remboursement d'assurance, de remboursement de la taxe locale pour la valorisation énergétique, remboursement de TVA, ...

## 2. DEPENSES 2010

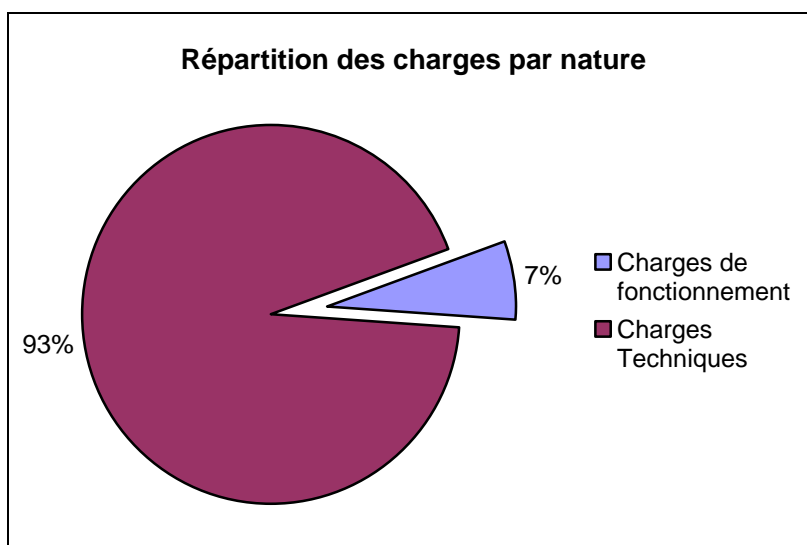
### 2.1. Bilan global des dépenses

Les dépenses 2011 se décomposent en charges de fonctionnement et en charges techniques liées au traitement des déchets.

L'ensemble des charges 2011 du SYMIDEME s'élève à 7 878 031 € soit 65,05 €/hab. Elles se décomposent de la manière suivante :

		En € TTC	€/ hab	
Charges de fonctionnement	Charges d'élus	302 856 €	4,35 €/hab	
	Frais administratifs et de fonctionnement	151 728 €		
	Communication	17 901 €		
	TVA	54 260 €		
Sous Total		526 745 €		
Charges techniques	Transfert, transport	Ordures Ménagères	195 512 €	60,79 €/hab
		Emballages	9 244 €	
		Verre	1 563 €	
		Refus de tri Norvalo	9 591 €	
		Elimination verre	14 088 €	
	Tri sélectif	2 084 436 €		
	Valorisation énergétique	Ordures ménagères	1 545 977 €	
		Refus de tri	34 079 €	
	Valorisation organique des biodéchets et Déchets verts en PAP		750 977 €	
	Tri des encombrants		94 146 €	
	Déchèteries		2 622 047 €	
	Sous Total		7 361 660 €	
Total		7 888 405 €	65,14	

Les charges de fonctionnement et les charges techniques se répartissent de la manière suivante :



L'augmentation de la part des charges de fonctionnement, par rapport à 2010, s'explique principalement par une augmentation de la charge salariale.

## 2.2. Bilan des charges techniques par nature de déchets

Pour chaque type de déchets, les charges qui leur sont liées (Transport, traitement, ...) sont regroupées.

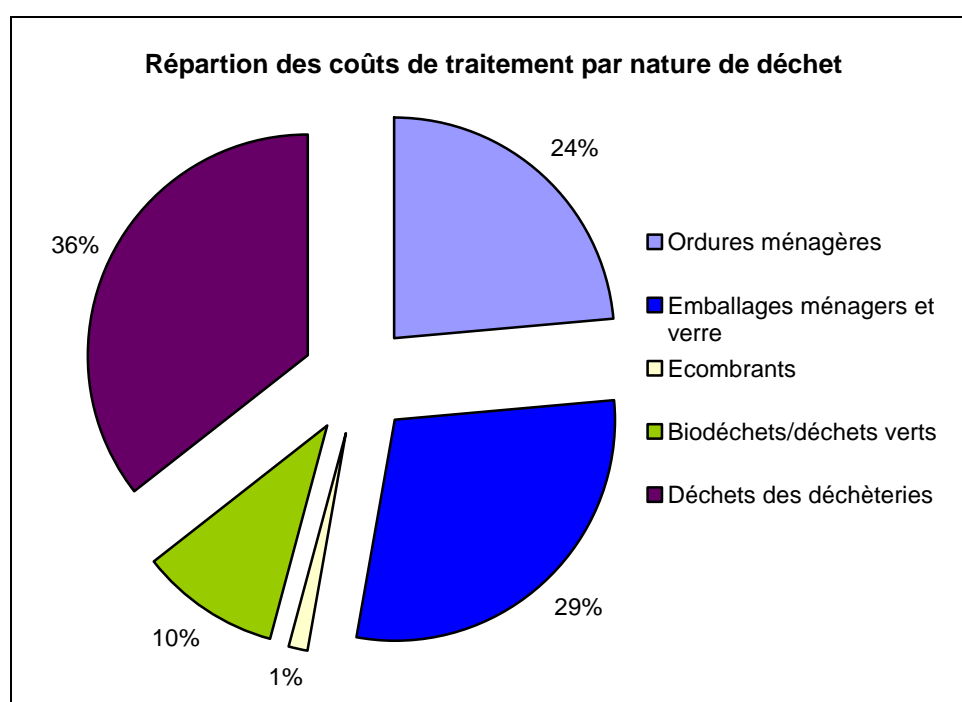
Pour l'année 2010, les charges techniques liées au traitement de chaque type de déchet sont exprimées ci-après.

Le coût par tonne de chaque type de déchet est exprimé en fonction des tonnages réels soit :

- Ordures ménagères : 26 303 tonnes ;
- Emballages ménagers + verre : 14 851 tonne (tonnages emballages entrée centre de tri + verre entrée centre de tri+ verre éliminé) ;
- Encombrants : 1363 tonnes ;
- Biodéchets : 19 969 tonnes ;
- Déchèteries : 38 843 tonnes.

Le coût total par tonne est exprimé en fonction du tonnage total facturé soit 101 329 tonnes.

	En € TTC	En € TTC/hab.	En € TTC/tonne
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	1 741 489 €	14,38	66,21
<b>Emballages ménagers</b>	2 153 001 €	17,78	144,97
<b>Tri des encombrants</b>	94 146 €	0,77	69,07
<b>Valorisation organique des biodéchets</b>	750 977 €	6,20	37,61
<b>Déchèteries</b>	2 622 047 €	21,65	68,50
<b>TOTAL</b>	<b>7 361 660 €</b>	<b>60,79 €/hab.</b>	<b>72,59 €/tonne</b>



Les déchèteries et les déchets d'emballages ménagers représentent les postes de charge les plus élevés en 2011.

Si l'on observe plus particulièrement les charges liées aux emballages et aux déchèteries, les éléments suivants sont observés

## X. CONCLUSION

En 2011, 101 098 tonnes de déchets ont été prises en charge par le SYMIDEME soit, 837 kg/hab.par habitant

Les performances du SYMIDEME sont les suivantes :

- **Taux de recyclage : 32,15 %**
- **Taux de valorisation organique : 27,97 %**
- **Taux de valorisation énergétique : 27,81 %**

Le coût global de gestion su SYMIDEME (ensemble des charges fonctionnelles et techniques) est de 65,14 € TTC/hab. Les charges de fonctionnement ne représentent que 7 % du total des charges.

Plus particulièrement, le coût de traitement des déchets s'élève à 72,59 € TTC/tonne, soit 60,79 € TTC/hab.